

sent que les problèmes agricoles seront liquidés avec le bill C-176. De crainte que quelqu'un le pense, réglons cette question immédiatement. Personne, de ce côté de la Chambre, n'a déclaré que le bill C-176 ferait disparaître les problèmes agricoles. Quiconque l'affirmerait prouverait qu'il ne sait pas de quoi il parle. Toutefois, il y a une différence énorme entre reconnaître les limites du bill et entreprendre une accusation de la commercialisation en général.

C'est là que je ne suis plus d'accord avec le député de Lambton-Kent. Il a signalé certains défauts des offices de commercialisation. Nul ne nie que certains sont plus efficaces que d'autres et font davantage pour les producteurs. C'est une vérité de La Palice, mais il n'en demeure pas moins qu'il est bon d'avoir des offices de commercialisation. Je crois que le député d'Essex (M. Whelan) a fort bien signalé certains des points forts des offices de commercialisation. C'est sur ce principe que nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous appuyons. Nous pouvons prendre les mesures législatives nécessaires, et c'est aux agriculteurs de les mettre à profit. Je suis persuadé que si l'on demandait aux producteurs laitiers et aux expéditeurs de lait industriel de ma région s'ils veulent ou non se débarrasser du régime actuel, par opposition à celui qu'ils connaissaient autrefois, ils se prononceraient en faveur du régime actuel.

J'aimerais maintenant en venir à la partie du projet de loi qui est à l'étude. Il y a longtemps que j'appuie le projet de loi. J'ai appuyé le principe des offices nationaux de commercialisation au cours de trois élections générales. Lors des élections générales de 1968—je sais bien, remarquez, que cela n'intéresse pas mes vis-à-vis—cette question venait au premier rang de mon programme agricole, car il y a pas mal de temps que je considère ce concept comme étant parfaitement adapté aux problèmes qui se posent aujourd'hui aux agriculteurs. Je tiens à préciser que je ne suis pas le seul dans la circonscription de Peterborough, à appuyer le projet de loi. J'aimerais vous lire une lettre de la fédération de l'agriculture du comté de Peterborough. Le député de Lambton-Kent connaît certaines de ces personnes. Je constate avec plaisir qu'il va rester à la Chambre, car il voudra certainement écouter la lecture de cette lettre, qui pourrait influencer ses critiques assez acerbes à l'égard du projet de loi. Il ne s'agit pas ici de ce que disent les députés de l'arrière-ban, mais les agriculteurs de Peterborough eux-mêmes.

Une voix: Quand avez-vous dicté cette lettre?

M. Faulkner: Voici la lettre, qui est en date du 31 mai 1971:

La fédération de l'agriculture du comté de Peterborough m'a demandé de vous faire savoir...

C'est à moi que la lettre est adressée, et, par mon intermédiaire, à vous tous.

... qu'elle appuie le bill C-176 en principe, et qu'elle espère que vous allez adopter aussitôt que possible ce projet de loi qui permettra la commercialisation.

Comme vous le savez, la Peterborough County Beef Improvement Association a adopté la même résolution lors de sa réunion annuelle, qui a eu lieu plus tôt dans l'année.

Veuillez agréer, monsieur le député, l'assurance de ma très haute considération.

Clifford H. Johnston.

Il a fallu beaucoup d'efforts de la part des députés de ce côté-ci qui appuient le projet de loi et ont reçu des résolutions dans ce sens, pour attendre patiemment qu'un accord intervienne. Pourquoi avons-nous attendu? Parmi

[M. Faulkner.]

les députés de ce côté-ci, il y en a qui représentent des circonscriptions de l'Ouest et qui m'ont dit—à l'encontre des inanités qu'on a entendues de nos vis-à-vis—que les agriculteurs de l'Ouest nourrissaient des craintes et des doutes envers le projet de loi. Ils m'ont également dit qu'il leur fallait du temps pour l'expliquer aux cultivateurs.

Comme nous sommes sensibles à la question de l'unité nationale et que nous ne voulons pas trop plaider en faveur de certains principes du projet de loi que nous estimons avantageux, ni influencer l'opinion publique, nous avons voulu accorder suffisamment de temps pour que cette mesure législative puisse être bien comprise. Toutefois, même les députés de l'arrière-ban les plus patients commencent à perdre contenance, et il me semble qu'il vaudrait mieux pour les cultivateurs de l'Ouest et de l'Est de ne plus retarder l'adoption de cette loi, d'en finir avec les épouvantails qu'on agite à droite et à gauche et leur permettre de se rendre compte que ce projet de loi n'est pas une menace à leur industrie, mais qu'en fait il leur offrira à l'avenir une possibilité qui leur est aujourd'hui refusée. C'est pourquoi j'estime que le projet de loi devrait être adopté sans délai.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Y a-t-il consentement unanime pour que le député poursuive ses observations?

Des voix: D'accord.

M. Faulkner: Monsieur l'Orateur, j'apprécie ce geste de courtoisie. Je voudrais faire part de mon désaccord et de ma déception dans un domaine. Il ne s'agit pas de cette Chambre, mais des ministres provinciaux de l'Agriculture. A mon avis, ils ont fait preuve d'imprévoyance en proposant d'éliminer les dispositions relatives à la gestion de l'offre.

• (5.40 p.m.)

S'il arrive qu'une motion dans ce sens soit présentée et que le consentement unanime soit requis pour proposer un pareil amendement à ce bill, je suis prêt à l'admettre parce que c'est l'opinion générale des ministres de l'Agriculture et je respecte leur position. Il ne faut pas en conclure que je dois en accepter la substance. Je crois que c'est une décision peu clairvoyante. On n'impose pas le principe de la gestion de l'offre aux cultivateurs, mais s'il en était ainsi, j'aurais de grandes réserves à l'inclure parce que, de toute évidence, certains groupes de producteurs ont des doutes à son sujet. Je crois que telle n'a jamais été l'intention. Mais il y a des groupes, et il y en aura encore d'autres à l'avenir, qui aimeraient se prévaloir de cette option. Nous nous trouvons à mettre un obstacle de plus à la réalisation de cet objectif en exigeant que les producteurs de denrées soumettent l'idée au Parlement pour approbation. Je crois que c'est l'opinion générale des cultivateurs de ma région de voir inclure cet article, facultatif et habilitant, pour qu'ils puissent s'en prévaloir une fois que les groupes de producteurs en seront arrivés à une décision.

Je voudrais terminer en disant que je déplore beaucoup la décision de retirer cet article et d'obliger les cultivateurs de s'adresser au Parlement pour se servir de la gestion de l'offre, parce qu'à mon avis c'est le nœud de